

39. QUESTION ECRITE
du groupe UDC, par la députée (suppl.) Anne Luyet, concernant l'état des annuités –
Provins Valais (14.12.2012)

En décembre 2009, le Parlement valaisan a accordé à Provins Valais un crédit de 6,8 millions de francs pour aménager et moderniser le bâtiment et les installations destinés à la réception de la vendange, à la vinification et au stockage des vins. Ce crédit a été octroyé pour une période de 10 ans et doit être remboursé par annuités fixes jusqu'au 31 décembre 2020.

Les cantons (selon l'art. 111 LAgr) couvrent les pertes consécutives à l'octroi de crédits d'investissement, y compris des frais de procédure éventuels, bien que ce prêt de 6,8 millions de francs soit totalement cautionné par deux établissements bancaires.

Conclusion:

Nous demandons toutefois au Conseil d'Etat de nous indiquer si Provins Valais s'est régulièrement acquittée des annuités échues à ce jour.

Sion, le 14 décembre 2012
(09h36)

Groupe UDC, par
Anne Luyet, députée (suppl.)